

Le Programme Solutions innovatrices Canada

Défi EN578-170003/29: Gestion de la logistique et des ressources liées aux capacités d'intervention d'urgence

Pièce jointe n° 3

Questions et réponses n^{os} 2 à 5

Le présent document comprend des questions et des réponses liées au défi.

Question n° 2 :

Quelle est la granularité globale des biens dont nous devons faire le suivi, c'est-à-dire existe-t-il une limite concernant le suivi que doit faire notre système (véhicules, supports VI, abaisse-langue)?

Réponse n° 2 :

Il n'existe aucune limite quant au suivi, ce qui inclut les véhicules et tout l'équipement se trouvant à l'intérieur des véhicules.

Question n° 3 :

Quelle est la granularité requise pour l'emplacement d'un bien, par exemple devons-nous pouvoir indiquer si les boîtes d'outils se trouvent à dix pieds l'une de l'autre?

Réponse n° 3 :

Il est essentiel de pouvoir identifier une ressource à l'intérieur de la zone où a lieu une intervention d'urgence.

Question n° 4 :

Cette solution est-elle conçue pour servir uniquement au Canada, ou doit-elle être utilisable à l'échelle mondiale?

Réponse n° 4 :

Elle doit être utilisable à l'intérieur des frontières du Canada, y compris entre les municipalités et entre les provinces.

Question n° 5 :

À l'heure actuelle, les intervenants en cas d'urgence disposent-ils d'un système d'inventaire pour signer lors de l'entrée et de la sortie de biens? Devons-nous élaborer notre propre logiciel de surveillance entrée/sortie?

Réponse n° 5 :

La majorité des intervenants en cas d'urgence sont limités à des systèmes d'inventaire non électroniques entrée/sortie. Il y a une exigence pour élaborer un logiciel de surveillance pour l'entrée/sortie de biens.